



CATHOLIC RELIEF SERVICES – OPERATIONS

REALISATION DU SYSTEME DE CABLAGE INFORMATIQUE (BUREAU CAYES)

HT4399

I.- CONTEXTE

La CRS (Catholic Relief Services) en Haïti, envisage de réaliser un système de câblage informatique pour son bureau qui se trouve aux Cayes. Le projet consiste à restructurer complètement le système de câblage en fonction des réparations et des modifications qui ont été faites sur le plan topologie physique du bâtiment, après avoir été touché par le séisme du 14 Aout 2021.

Ce document général peut être complété par des clauses particulières en fonction des particularités du site à câbler.

II.- OBJECTIFS

- Doter le bureau des cayes d'un réseau bien structuré et extensible ;
- Améliorer la couverture du réseau sans fil du bureau ;
- Optimiser l'exploitation des ressources réseaux : internet, imprimante, Scanner etc...

III.- METHOLOGIE

Le déroulement des travaux doit se faire selon les normes en la matière. Le système de câblage à mettre en place doit être :

- **Reconfigurable** : Les configurations et reconfigurations topologiques à réaliser suivant les réseaux doivent pouvoir être effectuées de manière rapide, économique.
- **Universel** : L'infrastructure est adaptable au transport de tous les types d'informations (voix, données, images).
- **Banalisé** : Les câbles de distribution, les prises et leurs conventions de raccordement doivent être identiques en tous points du site, quels que soient les topologies et les types de réseaux devant être supportés.
- **Compatibilité descendante** : Le système de câblage permettra d'utiliser des équipements de catégorie inférieure sur un câblage de catégorie supérieure.

IV.- NATURE DES SERVICES

- Réalisation d'un système de câblage avec conduits / moulures pour 19 prises / Ports RJ45
- Test techniques sur les 19 ports RJ45 après la réalisation du câblage et labelling des prises.
- La Catégorie du câblage est : CAT 6 ou supérieure.

- Installation et arrangement d'un rack 16 Unit au rez-de-chaussée. (CRS Possède déjà son rack)
- Réalisation de 9 liens blindés CAT 6 pour 8 Access Points (4 à l'étage et 4 au rez-de-chaussée et un lien de secours) y sont compris dans les 19 prises.
- Réalisation de 2 liens pour imprimantes (1 à l'étage et 1 au rez-de-chaussée) y sont compris dans les 19 prises.
- Réalisation de 2 liens pour Scanner réseau (1 à l'étage et 1 au rez-de-chaussée) y sont compris dans les 19 prises.
- Réalisation d'un lien pour attente vers un autre petit rack pour le système de Camera. Y sont compris dans les 19 prises.
- Réalisation de 2 liens au niveau de la salle du Serveur, sont compris dans les 19 prises.
- Réalisation d'un lien au niveau de la salle de conférence, sont compris dans les 19 prises.
- Réalisation d'un lien au niveau de la réception pour un puncher, sont compris dans les 19 prises
- Réalisation d'un lien au niveau du warehouse, sont compris dans les 19 prises
- Réalisation d'un lien au niveau du département de ICT, est compris dans les 19 prises.
- Les équipements qui seront utilisés pour ces travaux doivent être achetés par le fournisseur de services.
- Le prestataire sera tenu de remettre en l'état les installations après les travaux. Il s'agit entre autres de manière non limitative des peintures de finition et des raccords de revêtements de surface existants modifiés ou altérés par son intervention. Les performances attendues de chacune des liaisons doivent être au minimum conformes aux performances "permanent link class E" de la norme ISO/IEC 11801 Edition 2. Le système de câblage réalisé devra permettre de supporter tous les protocoles IEEE, EIA/TIA et ISO existants définis comme fonctionnant sur ce support. Tous les composants installés seront neufs et certifiés au minimum de catégorie 6 au sens de la norme ISO/IEC 11801 édition 2 et devront présenter toutes les garanties de bon fonctionnement. La catégorie du lien complet sera celle du composant de la catégorie la plus faible. Le prestataire a l'obligation de fournir une chaîne de liaison composée d'éléments de qualité obligatoirement homogène d'un seul constructeur entraînant une garantie complète "permanent link class E" de bout en bout de la prise murale aux bandeaux des baies. Le système de câblage devra intégrer la compatibilité de bout en bout avec la norme IEEE 802.3af (PoE), à savoir permettre la transmission de courante basse tension sur les liaisons de câble en cuivre.

V.- CRITERES DE SELECTION

Les prestataires intéressés doivent satisfaire aux critères suivants pour être pris en considération :

- **Expérience** : Avoir une expérience avérée d’au moins 3 ans dans le service d’installation de système de câblage.
- **Réputation** : Disposer de 2 références positives avec des organisations internationales ou privées, attestant de la qualité des services fournis.
- **Capacité** : Avoir les ressources humaines et matériels nécessaires et qualifiées pour répondre et réaliser ce travail.
- **Timing** : Le délai d’installation et d’achèvement du travail
- **Prix** : le meilleur cout raisonnable

1- Critères technique (100%)

I) No	II) Critères d’évaluation technique	III) Score
	Qualification du Prestataire	
1	Au moins 3 ans d’expérience pertinente dans le domaine (35 points) <ul style="list-style-type: none"> - 35 points si l’expérience est supérieure ou égale à 3 ans - 30 points si elle est entre 2 et 3 ans - 0 points si elle est inférieure à 2 ans 	
2	Au moins 2 références positives avec des organisations internationales ou privées attestant de la qualité des mêmes services fournis. (30 points) <ul style="list-style-type: none"> - 30 points si les références sont positives et vérifiables - 20 points si une seule référence est disponible - 0 points si aucune référence n’est fournie 	
3	Avoir les ressources humaines et matériels nécessaires et qualifiées (capacité logistique - 20 points) <ul style="list-style-type: none"> - 20 points si les ressources sont clairement définies et qualifiées - 15 points si certaines ressources sont disponibles mais pas toutes - 0 points si les ressources sont insuffisantes ou non qualifiées 	
4	Délai d’achèvement des travaux et calendrier (15 points) <ul style="list-style-type: none"> - 15 points si le prestataire propose un délai réaliste et acceptable - 10 points si le délai proposé semble possible mais risqué - 0 points si le délai proposé est peu réaliste ou non réalisable) 	
5	Prix raisonnable – Le prix est un critère objectif qui validera la proposition du soumissionnaire avec les coûts les moins disants tout en respectant les critères techniques.	
	Total	

Le score 75 est le minimum requis pour une considération de l’offre financière.

BOQ- Liste des matériels et couts des travaux.

ITEMS	QTY	Unit Cost	TOTAL
Moulure 40*20	19		
Moulure 3/4	40		
Moulure 1/2	19		
Tuyaux 1" SCH40	2		
Boite Cable UTP CAT 6	4		
Vis et chevilles 3/4	300		
Courbes 1 pouce SCH40	6		
Boxe de jonctions	3		
Pipe Strap 1 pouce	6		
DRYWL SCRW #6*1 FH + CT (25)	14		
Vis et chevilles 5/16	12		
Patch panel 24 ports CAT6	1		
Ruban Tape rouge	2		
PK SMS #12*2" PN +Z (1)	19		
Andy Box plastique	19		
Face plate	19		
Patch cord 1 pied	19		
Patch cord 7 pieds	19		
Keystone	19		
Peinte Silicone blanche	2		
Colle PVC	2		
<i>Sous-Total 1- matériaux</i>			
<i>Sous-Total- Main-d'œuvre</i>			
TOTAL			

N.B. 2% du montant de la main d'œuvre sera déduit pour le compte de l'état haïtien

Tableau résumant l'évaluation de l'offre.

#	Offre	Notes	Sur 100
1	Technique	Notes 1	100

Le choix se portera vers «**Le prix le plus bas, techniquement acceptable** » sans aucune raison, CRS ne choisira pas un entrepreneur si la qualité des travaux n'est pas garantie même si l'offre serait la plus basse financièrement, l'offre technique prévaut.

VII.- DÉLAI D'EXÉCUTION ET DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

Le délai d'exécution sera le délai prévu par le soumissionnaire ayant remporté le marché et commençant

VIII.- RÉCEPTION DES TRAVAUX

Après l'achèvement de l'ensemble des travaux, CRS, accompagné de l'entrepreneur, procédera à une visite conjointe de l'ensemble des ouvrages. Cette visite fera l'objet d'un rapport établi sur place par le ICT MANAGER encadrant. Au vu du procès-verbal, les représentants décideront si les œuvres peuvent être reçues et payées.

Lorsque la réception est accompagnée de réserves, l'entrepreneur devra remédier aux imperfections et malfaçons correspondantes dans un délai fixé dans le procès-verbal. Dans le cas où ces travaux ne seraient pas réalisés dans le délai prescrit, le CRS pourra les faire réaliser aux frais et risques de l'entrepreneur.

IX.- PENALITES.

En cas de dépassement du délai global contractuel, des pénalités seront retenues sur la base de 1/500ème du montant du contrat par jour calendaire de retard. Ces pénalités s'appliqueront de plein droit, sans mise en demeure préalable, sur simple constatation du retard.

Le montant des pénalités est plafonné à 10 % du montant du marché. Catholic Relief Services pourra résilier le contrat de plein droit et aux torts de l'entreprise dès que ce seuil est atteint et ce sans autre préavis et nonobstant tout recours judiciaire

X.- SIGNATURE DU CONTRAT

Le contrat doit être signé sans réserve d'acceptation, de ratification ou d'approbation.

X.- RÉSILIATION DU CONTRAT

Par commodité : L'une des deux parties contractantes peut résilier le contrat au moins trente (30) jours avant la date de fin souhaitée du contrat.

- Par défaut : CRS/Haïti se réserve le droit de résilier le contrat dans le cas où le fournisseur ne respecterait pas ses engagements. En cas de résiliation du contrat par défaut, CRS/Haïti paiera toutes les factures impayées pour les prestations exécutées alors que le contrat était encore en vigueur en tenant compte des pénalités telles que décrites au point. Cependant, CRS/Haïti ne paiera pas les factures pour les services non exécutés soumis par l'entreprise.

- L'obligation pour le CRS de payer les frais de transport cesse de plein droit par l'interruption de la poursuite de l'acheminement des articles à destination à la suite d'un cas de force majeure tel que ; Guerre ou insécurité intérieure, tremblement de terre et toute autre cause générant des effets similaires.

XI.- CONFLIT D'INTERET

Pour toute information relative à cet appel d'offres, il est conseillé aux parties intéressées d'adresser un courriel à crs_haiti_procurement@crs.org afin d'éviter tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir. Aucun autre employé de CRS ne pourra contacter les individus pour leur demander quoi que ce soit en dehors des canaux officiels.

En outre, les candidats ne doivent pas inciter les employés de CRS à agir au nom de l'entreprise ou à offrir des cadeaux ou de l'argent liquide au cas où l'entreprise remporterait l'offre.

Aussi, il ne doit y avoir aucun lien de sang entre le représentant légal, ni son conjoint, ni le cadre dirigeant de l'entreprise ou son conjoint avec un quelconque salarié de CRS.

XII.- SOUMISSION DES OFFRES :

L'offre sera envoyée par courriel : ht_proc@crs.org

L'offre doit contenir :

- A. Les documents légaux à jour de l'entreprise
- B. Un document décrivant en détail l'offre technique.
- C. Un document incluant les offres financières de l'entreprise

Toutes les offres doivent parvenir par courriel exclusivement : ht_proc@crs.org au plus tard **le 17 avril 2024**. Les informations relatives aux annexes doivent être dûment signées par le représentant légal.

Date de publication : le 4 avril 2024.

- **Visite des lieux : Le 11 avril 2024 à 10 heures : 00 Am**

Adresse : #11, Rue Toussaint Louverture, Gabions des indigènes, Cayes, Haïti Bureau de CRS à côté de l'hôpital Brenda.